

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé

**Filière :** Ergothérapie

**Année :** 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes à risque de vulnérabilité

**Code :** S.ER.SO.2312.F.23

**Type de formation :** Bachelor

**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

- Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures et vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :** L'acquisition des compétences visées par ce module repose en partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour les cours pratiques (laboratoires) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s) : 1102, 1103, 1105, 1206, 1208
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communcateur·trice :** compétences B1 B2 B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétence  C1
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences E1 E2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétence F1

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les principales structures des systèmes sensoriels visuel et auditif, les principales atteintes de ces systèmes ainsi que les limitations qu'elles entraînent.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Comprendre et analyser la spécificité des itinéraires cliniques des personnes présentant des atteintes visuelles et des personnes âgées.
- Comprendre et analyser l'accessibilité des lieux de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de manière à pouvoir proposer des adaptations favorisant leur participation.
- Expérimenter et identifier les enjeux liés à une démarche de concertation concernant le choix et l'adaptation de moyens auxiliaires auprès de personnes présentant des atteintes visuelles ou auditives et auprès de personnes âgées.
- Adopter une communication efficiente avec les personnes présentant des atteintes sensorielles (visuelles, auditives), les personnes âgées, les proches aidant·es et l'équipe pluridisciplinaire.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Interventions auprès des personnes à risque de vulnérabilité et de leurs proches aidant·es (3 ECTS) – 37 périodes

#### Contenus :

- Physiologie des systèmes sensoriels visuels et auditifs
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience visuelle
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience auditive
- Pratique auprès des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Pratique auprès des proches aidant·es

### Unité 2 – Lieux de vie et parcours de santé (2 ECTS) – 30 périodes

#### Contenus :

- Parcours de santé des personnes présentant des atteintes visuelles
- Parcours de santé des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Lieux de vie, évaluation et intervention dans l'habitat
- Accessibilité et mobilité communautaire
- Moyens auxiliaires, dispositifs technologiques et démarches de concertation avec les usager·ères

#### Modalités pédagogiques

- |   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire  | <input type="checkbox"/> Projet   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Tutorat    | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : visite facultative d'un établissement spécialisé |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont est notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**Unité 1** : examen écrit et individuel d'une durée de 2h00 portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module).

**Unité 2** : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une vignette clinique (pour 1/3 de la note du module).

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

### Critères d'évaluation et de validation

Unité 1 et 2 : la présence aux laboratoires est obligatoire.

Toute absence aux cours pratiques devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours pratiques, l'étudiant·e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant·e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

**Unité 1** : examen écrit et portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module).

**Unité 2** : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une vignette clinique (pour 1/3 de la note du module).

### Répétition

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

## 10. Bibliographie principale / règlement

- Bodenmann, P. (2022). *Vulnérabilités, diversités et équité en santé* (Médecine et Hygiène).
- Gopinath, B., Schneider, J., McMahon, C. M., Teber, E., Leeder, S. R., & Mitchell, P. (2012). Severity of age-related hearing loss is associated with impaired activities of daily living. *Age and Ageing*, 41(2), 195-200. <https://doi.org/10.1093/ageing/afr155>
- Lawrence, B. J., Jayakody, D. M. P., Bennett, R. J., Eikelboom, R. H., Gasson, N., & Friedland, P. L. (2020). Hearing loss and depression in older adults : a systematic review and meta-analysis. *The Gerontologist*, 60(3), e137-e154. <https://doi.org/10.1093/geront/gnz009>
- Montero-Odasso, M., van der Velde, N., Martin, F. C., Petrovic, M., Tan, M. P., Ryg, J., Aguilar-Navarro, S., Alexander, N. B., Becker, C., Blain, H., Bourke, R., Cameron, I. D., Camicioli, R., Clemson, L., Close, J., Delbaere, K., Duan, L., Duque, G., Dyer, S. M., ... the Task Force on Global Guidelines for Falls in Older Adults. (2022). World guidelines for falls prevention and management for older adults: A global initiative. *Age and Ageing*, 51(9), afac205. <https://doi.org/10.1093/ageing/afac205>
- Oulevey Bachmann, A., Ludwig, C. & Tétreault, S. (Eds.) (2021). *Proches aidant·e·s. Des alliés indispensables aux professionnels de la santé*. Georg.
- Royal College of Occupational Therapists. (2020). *Occupational therapy in the prevention and management of falls in adults: Practice guideline*.
- Smallfield, S., & Kaldenberg, J. (2019). Occupational therapy interventions to improve reading performance of older adults with low vision: a systematic review. *The American Journal of Occupational Therapy*, 74(1), 7401185030p1-7401185030p18. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.038380>

## 11. Enseignant·e·s

L. Anchise, M. Berger, E. Berthon, O. Blaser, M.P. Christiaen, A. Deblock-Bellamy, M. Eichenberger, L. Glejser, V. Hugentobler, N. Kühne, H.a Marca-Kaba, I. Margot-Cattin, J.M. Meyrat, S. Morozzlay, C. Mottaz, E. Offenstein, L.H. Prado Ivanhoé, J. Roche, M. Steffen

### Nom du/de la responsable de module :

BERGER Mathilde

### Descriptif validé le :

4 septembre 2023

### Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine